

<https://www.snetap-fsu.fr/Pseudos-amenagement-pour-la-session-2021-0-pointe-pour-la-DGER.html>



Pseudos aménagements pour la session 2021 - La DGER doit impérativement mieux faire !!!

- Pédagogie -

Date de mise en ligne : mardi 11 mai 2021

Copyright © SNETAP-FSU - Tous droits réservés

Après les annonces de Jean-Michel Blanquer et sous la pression des élèves et étudiant·es, des parents et des personnels, c'est au travers de sa FAQ, modifiée le 7 mai dernier, que la [DGER](#) vient d'annoncer les aménagements des examens 2021 pour l'Enseignement agricole.

C'est peu dire, qu'une fois encore, la [DGER](#) s'aligne sur le Ministère de l'Éducation nationale et reprend les aménagements... mais quoi qu'elle en dise en "faisant son marché", voire en ignorant nos spécificités.

À avoir trop tardé, à avoir ignoré nos demandes/propositions, à refuser de se rendre à l'évidence que la tenue d'une session 2021 n'est pas possible sanitaire et surtout pédagogiquement en respectant les candidat·es, les enseignant·es ou encore l'équité de traitement entre les candidat·es...la DGER ne peut que (mal) suivre l'[EN](#) et détruit la notion même d'examen national.

Un calendrier maintenu pour toutes les filières

Comme à l'EN, à rebours des inégalités manifestes créées de fait depuis des mois par la situation sanitaire entre établissements, classes et élèves, étudiant·es et apprenti·es, toutes les épreuves ponctuelles terminales du baccalauréat général, technologique et professionnel, sont maintenues et se tiendront aux dates prévues. De la même façon, les dates de remontées des notes ne sont pas modifiées.

POUR LA FILIÈRE GÉNÉRALE ET TECHNOLOGIQUE

Français

Pour l'épreuve écrite, si l'Éducation nationale a décidé de doubler les exercices prévus... rien n'est retenu à ce stade en STAV. Comment comprendre un tel abandon des élèves de l'enseignement agricole ? Cela est possible à l'EN, pour les Bac pro (épreuve E1), et en [BTSA](#) (en précisant la production attendue) mais pas pour les élèves de première STAV ? Il est indispensable, a minima, de mettre en place deux sujets d'écriture d'invention pour la session 2021, assurant ainsi aux élèves d'avoir travaillé au moins une des deux formes proposées.

Pour l'oral, en début d'épreuve, l'EA s'aligne : le candidat remettra aux examinateurs un descriptif établi par l'enseignant·e indiquant les sujets traités dans l'année et précisant les modalités de traitement en distanciel ou en présentiel. Le nombre de textes à préparer pour cet oral de français sera d'au moins 7 et au plus 10.

L'examineur sélectionnera deux textes dans le descriptif, dans lesquels le candidat·e choisira de traiter.

Pour la seconde partie de l'épreuve, le candidat peut consulter l'oeuvre étudiée.

Philosophie

Pour l'Enseignement agricole, comme à l'EN, l'épreuve terminale est également maintenue mais seule la meilleure note entre l'épreuve ponctuelle et le contrôle continu sera retenue.

La note de contrôle continu sera donc la note "plancher" que viendra éventuellement remplacer la note terminale, en cas de meilleur résultat.

Ce dispositif est un profond mépris pour le travail des enseignant·es, qui risquent de corriger des copies pour les jeter ensuite à la poubelle ... et c'est particulièrement injuste pour les candidat·es de l'EA.

En effet, en l'état, si à l'Éducation nationale, les candidat·es pourront choisir entre 4 sujets au lieu de 3, puisque un sujet de dissertation est ajouté, ce ne sera pas le cas pour les élèves de l'enseignement agricole en STAV, ce qui là encore n'est pas acceptable !

Grand oral

L'Enseignement agricole annonce les mêmes aménagements que l'EN, à savoir la possibilité pour le candidat de se présenter avec des fiches constituées de notes personnelles, sur lesquelles il pourra s'appuyer. Pendant l'entretien, le candidat pourra utiliser un support pour expliciter ses propos.

Mais pour l'Enseignement agricole, ces aménagements ne répondent pas à la difficulté qu'ont rencontré les élèves tout au long de l'année pour travailler sur leurs "démarches projets" alors que la DGER précise que « L'épreuve orale terminale ne vise pas la vérification des connaissances du candidat mais la cohérence de sa réflexion, sa capacité d'investigation et son engagement ».

POUR LA FILIÈRE PROFESSIONNELLE

Pour le baccalauréat professionnel, les [CCF](#) non encore réalisés à compter du 10 mai sont tous neutralisés et remplacés par le [CC](#), y compris en premières.

Concernant les épreuves générales, ce sont les deux meilleures notes qui conditionneront la délivrance du diplôme, alors que chacune des épreuves a un coefficient différent : Langue française argumentation coef 2, Langue française Hist-géo coef 1, Math coef 1,5.

Les 3 épreuves terminales des enseignements généraux du bac pro sont donc maintenues, mais seules les deux meilleures notes des élèves seront retenues, une des épreuves sera donc neutralisée, comme si cette partie de l'examen (et d'une certaine manière de l'enseignement prodigué) n'avait jamais eu lieu, puisqu'elle ne sera pas compensée en contrôle continu.

Cet aménagement des plus flous est difficilement compréhensible : comment gérer les différences de coefficient de ces épreuves ? Pourquoi mobiliser des personnels sur toutes les corrections, dans un contexte sanitaire fragile, alors qu'un tiers des copies corrigées iront directement à la poubelle ? À l'EN, il y a 4 EPT d'enseignement général et 3 à l'EA, ce qui ne trouble guère la DGER dans sa transposition des mesures prescrites...

POUR LES [BTS](#) ET LES [CAP](#) ET LES 3ème

À cette heure, les BTS, les CAP comme les 3ème sont totalement ignorés dans les différents dispositifs d'aménagement d'épreuves à l'Éducation nationale comme à l'Agriculture.

Là encore, il s'agit d'une profonde injustice alors que tou-tes les élèves et étudiant-es ont subi les mêmes conditions d'enseignement dégradées tout au long de l'année et se retrouvent dans les mêmes difficultés que leurs camarades de filière GT et de Bac Pro face à leur examen. Ah si... pour les BTS, à l'[EN](#) une session de remplacement est prévue dès juillet pour les jeunes qui cas contacts ou positifs à la Covid ne pourront se présenter aux épreuves. Or, pour les BTSA, à cette heure, l'administration centrale hésite toujours considérant que nous disposons d'une session de rattrapage en septembre qui pourrait du coup faire l'affaire. Pourtant, à circonstances exceptionnelles, dispositif exceptionnel... et nos étudiant-es comme ceux/celles de l'EN doivent avoir droit à un été serein et à une session adaptée en conséquence qui ne saurait se confondre là encore en terme de modalités avec notre session de rattrapage de septembre.

Si l'administration refuse que les représentant-es des personnels utilisent le terme de mépris vis-à-vis des agents des lycées agricoles pour qualifier sa politique... nous renouvelons pourtant notre analyse :

" annoncer un mois avant que des disciplines ne seront finalement pas prises en compte à l'examen final, C'EST DU MÉPRIS pour les candidat-es et leurs enseignant-es !

Pseudos aménagements pour la session 2021 - La DGER doit impérativement mieux faire !!!

" refuser de prendre en compte une année tronquée et des programmes non réalisés C'EST DU MÉPRIS pour les candidat-es et leurs enseignant-es !

" refuser même de multiplier les sujets pour prendre en compte que certains établissements ont pratiqué très longtemps la demi-jauge, C'EST DU MÉPRIS pour les candidat-es et leurs enseignant-es !

" refuser de supprimer des épreuves terminales dans ces conditions C'EST DU MÉPRIS pour les candidats et leurs enseignants !

Le SNETAP-FSU maintient son analyse de la situation et demande à nouveau à la DGER de revoir sa copie afin de garantir l'égalité de traitement de tous les élèves, étudiant-es et apprenti-es, au sein de l'Enseignement agricole mais également avec celles et ceux de l'Éducation nationale, et ainsi qu'entre les niveaux et les filières. Le SNETAP-FSU demande aussi une clarification des différents dispositifs d'aménagements afin de les rendre lisibles pour toutes les familles et d'assurer la santé et la sécurité sanitaire des candidat-es et des jurys.

Elle doit peser auprès de ses homologues de l'Éducation nationale pour un retour à la raison. Enfin, pour les examens qui lui sont propres, elle doit être en mesure de mettre en oeuvre des aménagements spécifiques.

Le SNETAP-FSU par le présent communiqué saisit à nouveau le Cabinet du Ministre de l'Agriculture en ce sens, et rappelle que face au mur le Contrôle Continu pour la session 2021 est hélas la seule solution.